

## Contribution de Bouygues Telecom à la consultation publique de la commission ITRE sur la proposition de règlement « Marché unique des télécoms »

Octobre 2013

---

- **Commentaire général sur la réglementation en matière de télécommunications**

- Bouygues Telecom s'inquiète du manque de cohérence engendré par la stratification des réglementations élaborées par les entités européennes, nationales et locales. Les opérateurs doivent respecter des objectifs politiques difficilement compatibles entre eux. Cette situation a un impact important sur le marché des télécoms.

- **Commentaires spécifiques sur le marché unique des télécoms**

- Bouygues Telecom partage les objectifs de la Commission européenne concernant la promotion des investissements en Europe afin de promouvoir le haut débit pour les réseaux fixes et mobiles.
- Bouygues Telecom reste sceptique sur les moyens proposés pour atteindre ces objectifs. En effet, en raison de la crise économique et de la pression réglementaire, les opérateurs ont vu leurs cash flows et donc leur capacité d'investissement décroître de manière significative. Supprimer les revenus du roaming limitera les investissements à court terme. Ce n'est manifestement pas ce que la Commission souhaite atteindre.
- Bouygues Telecom considère que la procédure ne doit pas être précipitée. Une réforme législative de cette envergure doit être élaborée de manière minutieuse, plutôt que de coïncider avec la fin des actuels mandats des institutions européennes.
- Bouygues Telecom soutient la coordination de la mise aux enchères du spectre. Un calendrier commun permettrait d'anticiper l'investissement nécessaire. Le concept du mode d'attribution le moins onéreux permettrait aux opérateurs d'allouer plus efficacement leurs ressources. Ils pourraient ainsi investir utilement leur cash flow dans de nouvelles infrastructures au lieu de payer un prix disproportionné pour l'utilisation des licences. A cet égard, il est essentiel que les redevances ne soient pas exigibles avant que les opérateurs ne soient en mesure d'exploiter le spectre de manière effective.
- Bouygues Telecom ne voit pas quelle est la valeur ajoutée du système d'autorisation unique puisqu'une simple déclaration est requise. Une véritable valeur ajoutée consisterait en une harmonisation parfaite des règles concernant la protection du consommateur et la fiscalité. Ces domaines ne sont pas spécifiques au secteur des télécoms mais ralentissent tout progrès en termes de marché unique des télécoms.

- Bouygues Telecom considère que les règles afférentes au consommateur nécessitent une nouvelle rédaction lorsqu'elles ne sont pas applicables techniquement : plafond personnalisé de dépenses défini par chaque client, indication de la vitesse disponible en matière de téléchargement (download/upload) selon l'emplacement géographique du client...